

Mise en ligne le 1<sup>er</sup> juillet 2023



Ville de Châteauneuf sur Charente  
Française  
Membres en exercice : 27  
Membres présents : 20  
Suffrages exprimés : 24

République

Délibération N° 2023-86  
Conseil Municipal du 29 Juin 2023

**DATE DE CONVOCATION : 23 JUIN 2023**

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS :** J.L. LEVESQUE - B. LAFAYE - G. MIGNON - M. VILLEGER - M.H. AUBINEAU - T. DEGRANDE - P. FRÉON - G. MICHELY - J.P. DESLIAS - J.F. CESSAC - P. ORMECHE - K. PERROIS - S. BROUILLET - W. BOURGEAU - A. DUBRUN - F. GUIRAO - H. ROSARIO - S. RAYNAUD - C. RAFIN - J. MARTINEAU

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR :** K. GAI donne pouvoir à J.L. LEVESQUE - M.A. CHEVALIER donne pouvoir à S. RAYNAUD - E. PILLARD-CLÉMENTEL donne pouvoir à H. ROSARIO - P. MAURY donne pouvoir à M. VILLEGER

**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS :** K. GAI - M.A. CHEVALIER - E. PILLARD-CLÉMENTEL - S. DELIMOGE - S. BUTET - P. MAURY

**CONSEILLER MUNICIPAL ABSENT :** P. BERTON

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** K. PERROIS

**SAFER : PROPOSITION ACQUISITION DE PARCELLE PAR RETROCESSION**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2241-1

**VU** l'appel à candidature de la SAFER pour des parcelles qu'elle se propose d'attribuer par rétrocession en date du 13 Décembre 2022,

**CONSIDÉRANT** que dans les parcelles rétrocédées, la parcelle cadastrée AW 108 d'une superficie de 126 M2 supporte depuis de nombreuses années un trottoir situé rue du Docteur Raoul Audebert,

**CONSIDÉRANT** que cette acquisition permettra que ce trottoir ne soit plus propriété d'un particulier,

**CONSIDÉRANT** la proposition de promesse unilatérale d'achat présentée par la SAFER à la commune d'un montant de 165.65 euros,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **PAR 24 VOIX POUR :**

- Autorise Monsieur le Maire à signer la promesse unilatérale d'achat de la parcelle cadastrée AW 108 d'une superficie de 126 M2 pour un montant de 165.65 euros,

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique qui sera rédigé sous la forme d'un acte administratif et tous les documents y afférents,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire  
Jean-Louis LEVESQUE